



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Développement des trains de nuit au départ de la gare de Redon

Question écrite n° 13761

Texte de la question

Mme Mathilde Hignet appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le nécessaire développement du train de nuit, notamment au départ de la gare de Redon. En France, l'offre en train de nuit a été continuellement réduite depuis une trentaine d'années, de manière similaire à ce qui a pu être constaté dans bon nombre de pays européens. Le train de nuit constitue cependant un train d'équilibre du territoire, comme indiqué dans l'étude de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (mai 2021). Il répond à des flux importants de déplacements et est en cela une alternative crédible aux mobilités fortement émettrices de gaz à effets de serre (l'avion notamment). Redon est au cœur du dynamique triangle Rennes-Nantes-Vannes, un espace peuplé de près de 2 millions d'habitants, soit autant que l'agglomération lyonnaise. Le besoin de déplacements entre les agglomérations nantaise, lyonnaise et rennaise est prégnant et il est aujourd'hui difficile de s'affranchir d'une nuit d'hôtel à qui souhaite arriver tôt à Nantes depuis Lyon ou à Lyon depuis Rennes. Redon a donc un rôle stratégique à jouer dans le renforcement des liens entre ces deux ensembles démographiques, Lyon à l'est, la Bretagne à l'ouest. Le rapport nommé ci-dessus positionne la liaison Quimper-Nantes-Lyon-Genève comme pertinente. Or cette dernière semble avoir disparu des préconisations faites par le Conseil d'orientation des infrastructures. Mme la députée souhaite donc attirer l'attention de M. le ministre sur les besoins de connexions nocturnes sur un axe reliant le bassin ouest à la deuxième ville de l'Hexagone. Elle lui demande s'il va déployer massivement des trains d'équilibre du territoire de nuit, notamment au départ de la gare de Redon.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage la conviction que le train de nuit constitue pour ce qui le concerne une offre de transport nécessaire pour répondre à des enjeux forts d'aménagement du territoire et une offre écologique et sociale pour effectuer de longues distances. C'est pourquoi, à la suite de la transmission de l'étude sur le développement de nouvelles offres de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) demandée par la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) et transmise au Parlement en mai 2021, il poursuit l'action engagée en 2021 avec l'ouverture des deux lignes TET de nuit Paris-Nice et Paris-Tarbes-Lourdes par la mise en place en décembre 2023 d'une ligne TET de nuit Paris-Aurillac. Désormais, le sujet crucial pour le développement des trains de nuit est celui du renouvellement du matériel roulant. En effet, le matériel actuellement utilisé est ancien, plus de 45 ans, et ne répond plus aux attentes des usagers en matière de services, de confort et d'accessibilité. L'État a donc initié le renouvellement de ce matériel roulant des trains de nuit. Le renouvellement du matériel roulant concernera en premier lieu les lignes de nuit existantes. Une réflexion pourra être menée ultérieurement sur la mise en service de nouvelles dessertes de nuit à l'issue de cette première phase.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Hignet](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13761

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 février 2024

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11132

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3489